

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 21, rue Principale à Vichten se caractérise comme suit :

La ferme appelée "an Thillen" (GEN) est implantée dans la partie historique du village qui se développe autour de l'église. Il s'agit d'une maison d'habitation flanquée à gauche par une annexe agricole et à droite par une remise, transformée de nos jours en garage (TYP).

Les bases de l'immeuble remontent probablement à la fin du XVIII^e siècle. En effet, une inscription sur la clé de voûte de l'entrée mentionne l'année 1770, même s'il est difficile d'identifier l'immeuble sur la carte de Ferraris (1771-1778)¹. Sur le premier plan cadastral de 1827 l'immeuble est cependant clairement inscrit². Selon les informations des propriétaires précédents une grande phase de transformation a eu lieu dans les années 1930³.

La façade principale de la maison d'habitation s'élève sur deux niveaux, se divise de manière régulière en trois travées et est surmontée par une toiture en bâtière. Une photo des années 1930 montre qu'à cette époque les baies avaient des encadrements simples et rectangulaires, à part l'encadrement de l'entrée, qui était encore l'original de l'époque baroque. Sur une photo de 1979 l'encadrement de l'entrée a également été changé en un simple encadrement rectangulaire⁴. Le propriétaire actuel a acheté l'immeuble en 1997 et a remis des encadrements de baies reprenant le style baroque⁵. Celui de l'entrée est une copie de l'original, connu par des photos. La porte en bois est baroque mais provient d'une autre maison.

La façade postérieure présente une disposition similaire de trois axes et de deux niveaux. L'encadrement de l'accès postérieur semble être authentique. Les autres baies présentent des encadrements rectangulaires et simples.

L'annexe agricole présente des ouvertures caractéristiques de ce type de construction, à savoir une porte et une fenêtre pour accéder, éclairer et aérer les étables, ainsi qu'un portail de grange et une ouverture au premier niveau pour accéder à la grange. Les encadrements de ces baies sont en pierre de taille. La façade postérieure de ce corps de bâtiment présente des ouvertures similaires à savoir au rez-de-chaussée une porte, et deux fenêtres pour les étables et à l'étage et des lucarnes

¹ Joseph de Ferraris, Le grand Atlas de Ferraris. Le premier Atlas de la Belgique. 1777. Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège, KBR Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles, 2009, Ospam 222.

² Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, premier plan cadastral, Vichten B1, 1827.

³ Informations reçues lors de la demande de protection du 6 mai 2021.

⁴ J. Thiltges, Vichten. 21, rue Principale. Service des sites et monuments nationaux, Inventaire des maisons rurales, 1979.

⁵ Informations reçues lors de la demande de protection du 6 mai 2021.

d'aération pour la grange. Les encadrements de ces ouvertures sont également en pierre de taille (PDR).

La remise / garage à droite de la maison présente un portail en arc en anse de panier, datant de la dernière phase de transformation des années 1990.

A l'extérieur, l'immeuble a connu beaucoup de transformations et a changé diverses fois son apparence au fil des siècles. Cependant, à l'intérieur, la maison a conservé une très grande authenticité. En effet, elle a conservé une grande partie de ses structures bâties historiques. En outre, le rez-de-chaussée est marqué par l'ancienne cuisine voûtée, qui est la pièce centrale d'où sont desservies les autres pièces et l'escalier. La maison conserve par ailleurs des encadrements de portes en pierre, des portes en bois, un escalier en bois datant phase de transformation des années 1930, une armoire encastrée (Takeschaf) ou encore des revêtements de sol en carrelage et en bois (AUT/PDR/EVO/SOC).

L'ancienne ferme témoigne de l'architecture (rurale) traditionnelle et des coutumes et modes de vie du passé. Implantée au noyau historique de Vichten, elle fait partie de l'histoire locale et l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critère remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COSIMO émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 21, rue Principale à Vichten (no cadastral 89/2865). 5 voix pour un classement, 1 voix pour inventaire supplémentaire, 4 abstentions.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Sala Makumbundu, Anne Greiveldinger, Paul Eilenbecker, Claude Schuman.

Luxembourg, le 22 septembre 2021